

ARRETE 2026/045  
PORTANT UNE DELEGATION DE FONCTION  
AU 1er ADJOINT

Le Maire de Sailly-Lez-Lannoy,  
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026, au cours de laquelle il a été  
procédé à la nomination des Adjointes,  
Vu la délibération n°2026/10 relative au vote des adjoints au scrutin de liste,

ARRETE

Article 1er : A compter du 21 mars 2026, délégation de fonction est donnée à :

Monsieur GOREZ Patrick, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

**FINANCES**

Pour intervenir sur les budgets de la ville et du CCAS dans les domaines suivants :

- Suivi de l'ordonnancement des dépenses.
- Suivi de l'ordonnancement des recettes.
- Régies municipales.
- Fiscalité et récupération de la FCTVA.
- Subventions : demandes, recherches, établissement des dossiers.
- Présidence de la commission communale des impôts en cas d'absence du Maire.
- Etablissement du projet de finances annuel.
- Etablissement du bilan administratif annuel.

**EMPLOI**

- Représentant de la commune au sein du GIP Agire Val de Marque.

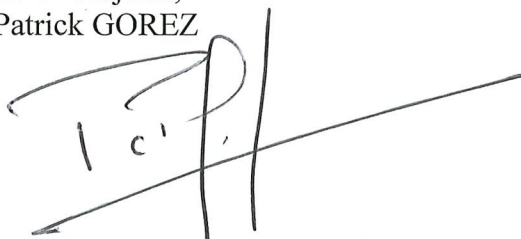
**ACTION ECONOMIQUE**

- Représentant de la commune en relation avec le commerce local.

Article 2 : Le secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Receveur,
- Notifié à l'intéressé(e)

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Patrick GOREZ



Le Maire,  
Eric SKYRONKA

